

PARC RÉGIONAL DU LAC TAUREAU

Règlements relatifs à votre séjour sur le site du camping du parc régional du lac Taureau

- Vous devez vous installer au numéro de terrain assigné.
 - Vous ne pouvez pas dépasser les limites du terrain et ne pas empiéter dans les bandes boisées ni sur la plage.
 - Les feux de camp sont autorisés sur votre terrain seulement et de façon sécuritaire à l'endroit prévu à cet effet SAUF AVIS CONTRAIRE (SOPFEU).
 - Aucun feu sur la plage.
 - Ne pas jeter de canettes, de mégots de cigarettes et de matières dangereuses dans les ronds de feu.
 - Les mégots de cigarettes doivent être ramassés.
 - Les animaux doivent être gardés en laisse (2 mètres max.) en tout temps. Aucun animal permis sur les deux plages. Vous devez ramasser les excréments.
 - La circulation de tous véhicules est interdite dans les bandes riveraines et sur les plages. Les VTT sont tolérés en respectant la limite de vitesse (10 km/h) sur les chemins seulement, et ce pour se déplacer vers les sentiers.
 - Il est interdit de couper, briser ou mutiler tout arbre ou plante.
 - Vous devez utiliser les toilettes sèches.
 - Aucun déchet sur le site.
 - Le couvre-feu est à 23h.
 - Les feux d'artifice sont interdits à moins d'avoir une autorisation de l'administration du parc.
 - Les génératrices sont permises entre 10h et 20h et durant 2 heures consécutives max.
 - L'heure de départ de votre site est 13 h mais vous avez accès au Parc.
 - La carte magnétique doit être rapportée pour 13h maximum (si vous voulez retourner dans le parc, nous vous ouvrirons la barrière).
 - **Vous devez respecter les recommandations sanitaires gouvernementales concernant la COVID**
 - TOUT CONTREVENANT SE VERRA REMETTRE UNE CONTRAVENTION OU UNE EXPULSION SELON LA GRAVITÉ DE LA FAUTE.
- J'ai lu et compris tous les règlements du camping.**

Date : _____

Site : _____

Nom lettres moulées : _____

Signature client : _____ Téléphone: _____

Plaque : _____ Préposé : _____

Bon séjour!